

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 683 241

(21) N° d'enregistrement national :

91 13665

(51) Int Cl<sup>5</sup> : E 04 B 9/18, 9/24

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 06.11.91.

(71) Demandeur(s) : DAMOLINI Gérard — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : DAMOLINI Gérard.

(43) Date de la mise à disposition du public de la  
demande : 07.05.93 Bulletin 93/18.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

(73) Titulaire(s) :

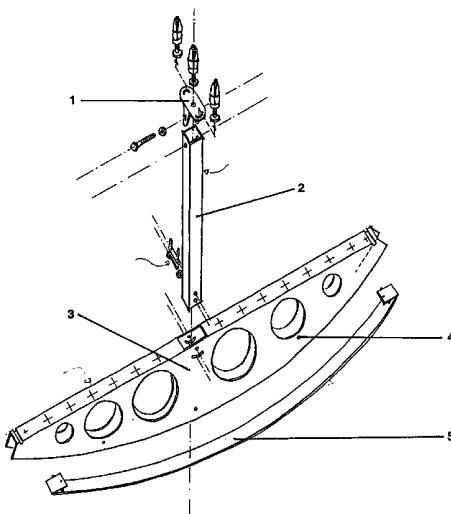
(74) Mandataire :

(54) Dispositif de fixation d'un faux plafond de forme arrondie.

(57) L'invention concerne une structure portante et son  
faux-plafond qui mettent en œuvre des formes nouvelles  
pour réaliser un faux-plafond de forme arrondie.

Il est constitué d'une platine (1), d'un pied (2), d'une an-  
cre (3), d'entretoises (4) servant de guide au feuillard (5).  
Une fois la structure portante fixée au plafond, le faux pla-  
fond constitué d'une tôle pliée aux extrémités est accroché  
grâce à des entretoises d'écartement.

Le système selon l'invention est destiné à la réalisation  
de faux-plafonds.



FR 2 683 241 - A1



DESCRIPTION

- 1 -

La présente invention concerne un système de faux-plafond de forme arrondie.

Les faux-plafonds et leurs systèmes de fixation actuels ne permettent pas de poser des plafonds de forme arrondie.

5      Cette pièce de fixation et son faux-plafond mettent en oeuvre des formes nouvelles pour réaliser un faux-plafond de forme arrondie.

- La figure 1 représente le support de fixation du faux-plafond.

10     - La figure 2 présente le dispositif de fixation du faux-plafond.

- La figure 3 représente l'ensemble une fois monté vu de haut ainsi que la tôle qui sert de faux-plafond.

En référence à ces dessins, le support de fixation se compose  
15 d'une platine de fixation (1) pour le plafond et d'un pied support d'ancre (2). Dans la partie basse, on trouve l'ancre support de tôle (3), les entretoises (4) servant de guide au feuillard, puis le feuillard (5) en tôle formant un joint creux.

20     La figure 2 nous montre le principe de fixation (en trois étapes) du faux-plafond constitué d'une tôle (6) pliée aux extrémités (8) qui se cintre sur le support du faux-plafond. Cette tôle (6) est accrochée sur des entretoises d'écartement (7) visibles également sur la figure 3 qui représente  
25     l'ensemble monté, vu de haut.

On remarquera que l'ancre est perforée de six trous (9) de tailles différentes : 40 mm, 72 mm, 96 mm, permettant le passage de câbles électriques ou autres installations.

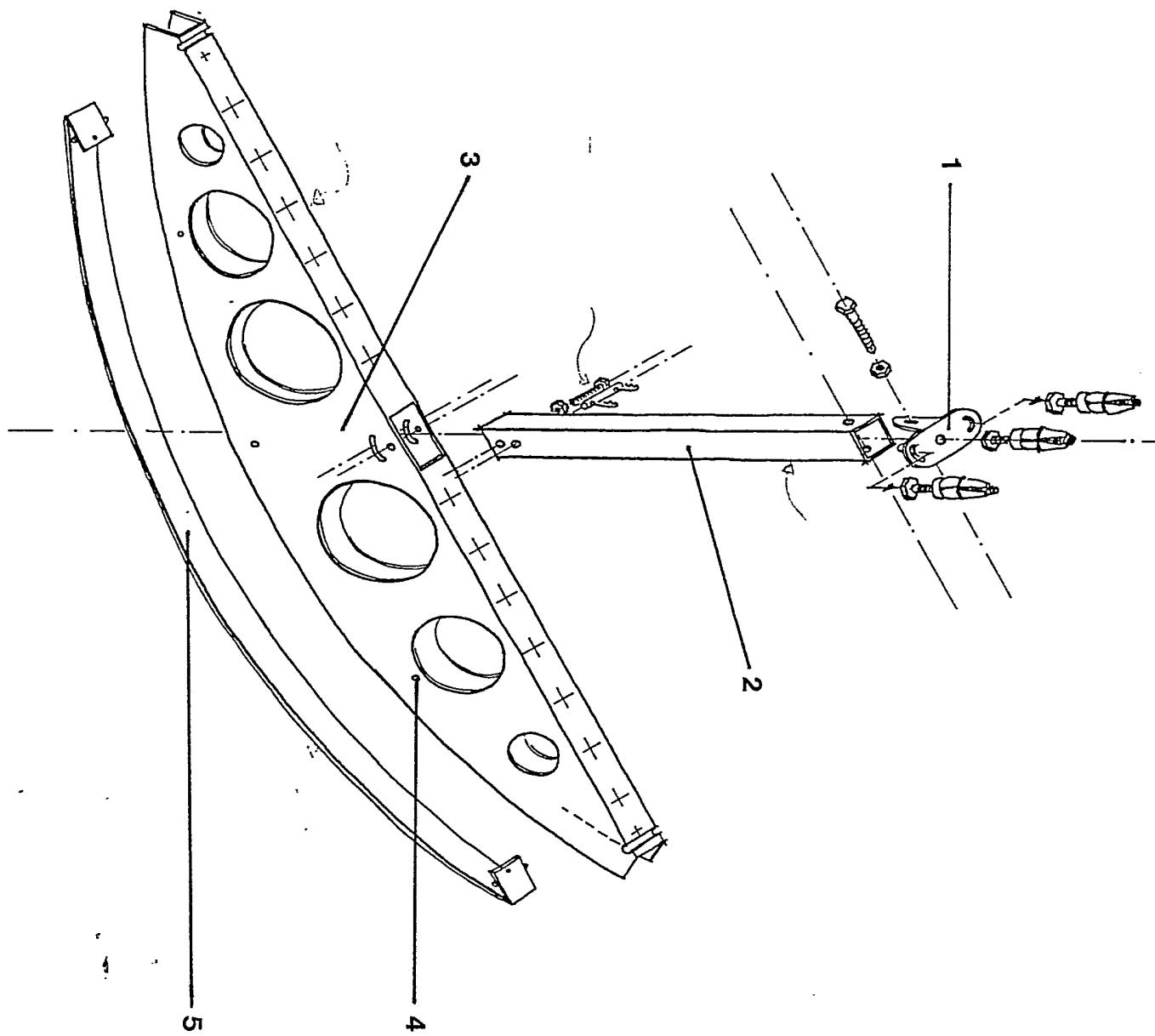
Le dispositif selon l'invention est destiné à la réalisation  
30     de faux-plafonds.

2

REVENDICATIONS

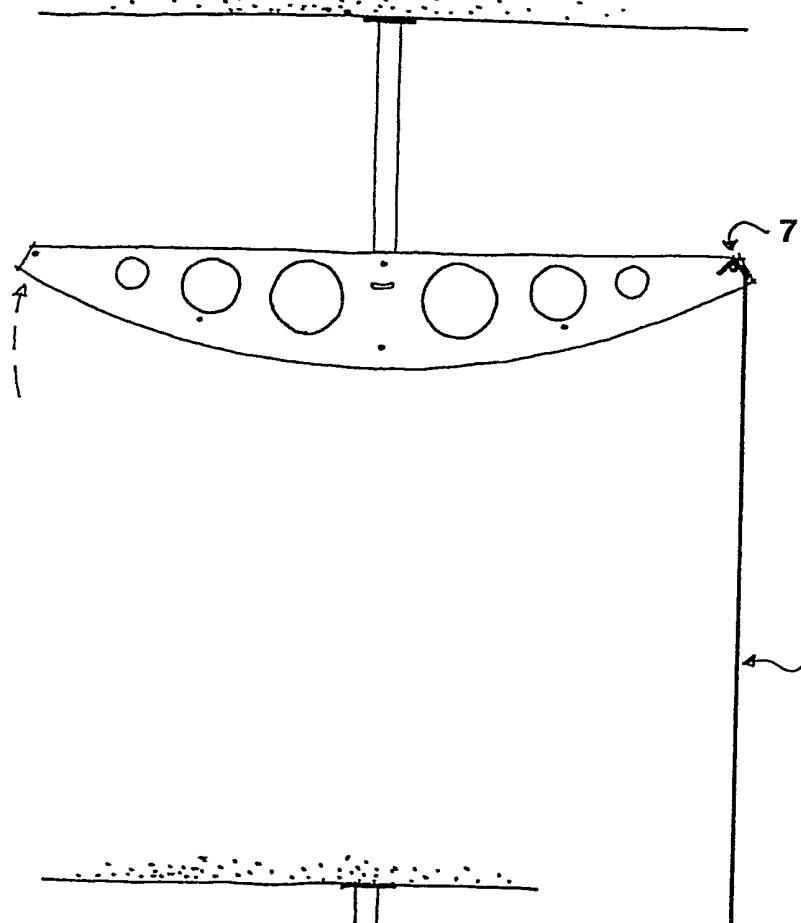
- 1) Système de fixation de faux-plafond caractérisé par la forme arrondie de l'ancre (3) permettant de cintrer une tôle (6) grâce à un dispositif d'accrochage, constitué par une entretoise d'écartement (7).
- 2) Dispositif d'accrochage selon la revendication N°1 constitué par la pliure (8) à 90° puis 120° de la tôle (6) constituant le faux-plafond et les entretoises d'écartement (7). Ces dernières fixent la tôle (6) aux extrémités de l'ancre.
- 3) Dispositif selon la revendication 2 caractérisé par des trous (9) de passage pour câbles électriques ou autres installations, pratiqués dans l'ancre.

FIG.1

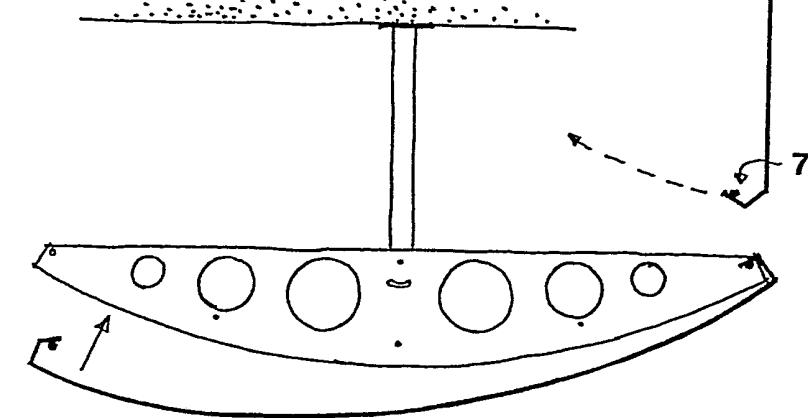


PL. 2/3

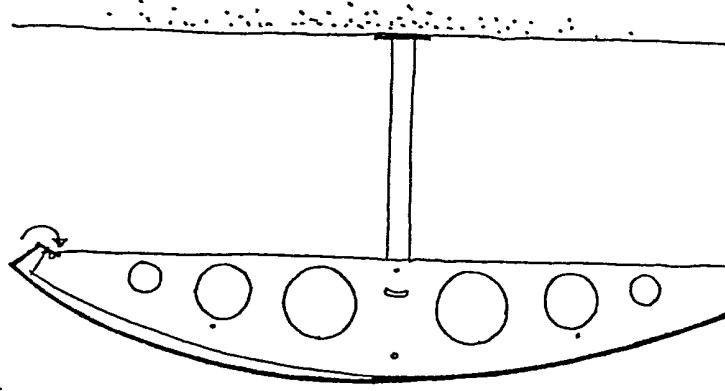
(1)



(2)



(3)

**FIG. 2**

PL. 3/3

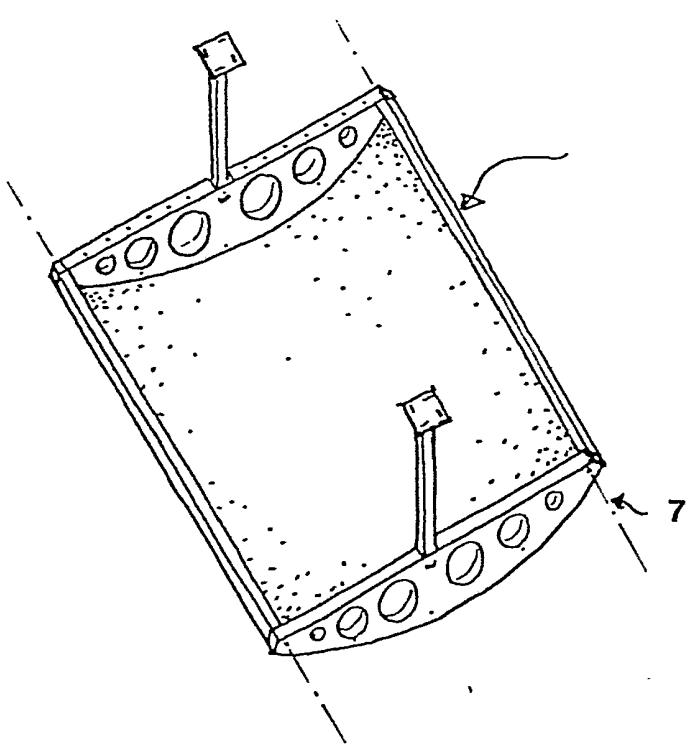
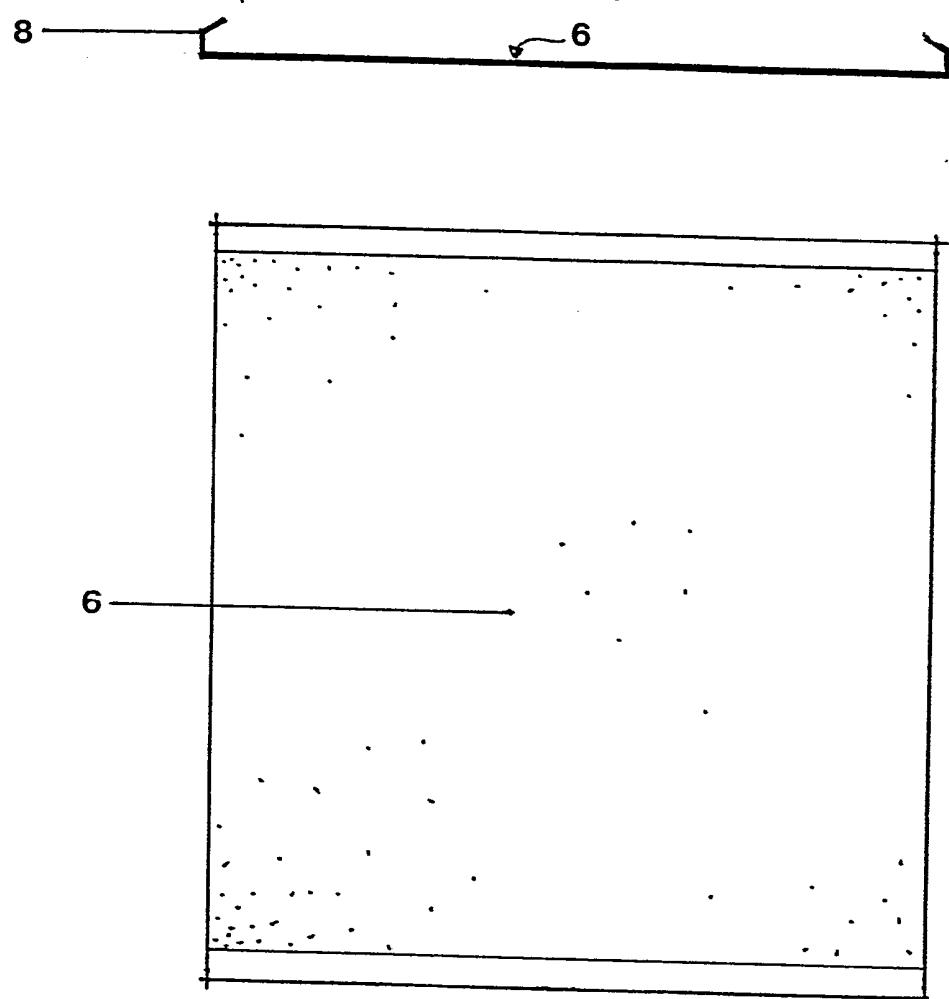


FIG. 3

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

## RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FR 9113665  
FA 465267

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	CH-A-492 841 (DOUGLAS) * revendications 1,4; figure 1 * ---	1,2,3
A	FR-A-2 410 107 (HUNTER DOUGLAS INDUSTRIES B.V.) * page 5, ligne 35 - page 6, ligne 16; figures 1,2 *	1,2
A	CH-A-492 842 (DYNAMIT NOBEL AKTIENGESELLSCHAFT) * colonne 2, ligne 13 - ligne 57 * ---	1,2
A	DE-U-1 970 725 (DOUGLAS) * figure 1 *	2
		-----
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		E04B
Date d'achèvement de la recherche 20 JUILLET 1992		Examinateur PIPER C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.
A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général		D : cité dans la demande
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons
P : document intercalaire		.....
		& : membre de la même famille, document correspondant